



08.06.2007 – 09:31 Uhr

ProTELL - Le Conseil Fédéral retire sa confiance au militaire

Dornach (ots) -

Dans le domaine de la conservation à domicile de la munition de poche (mun po), le Conseil Fédéral a fait preuve d'un revirement radical. En septembre 2006 encore, il soutenait énergiquement cette remise, généralisée depuis 1940. Il y voyait "une démonstration significative sur la plan politique de la volonté de défense des citoyennes et citoyens. Si l'on retirait la mun po aux militaires corrects, la sécurité n'en serait pas améliorée". Il a donc refusé la motion de la Conseillère aux Etats Fetz (BS, PS) qui exigeait une interdiction de la mun po.

Dorénavant, c'est de la situation de la politique de sécurité qu'il veut faire dépendre la remise. La mun po ne doit plus être remise qu'aux troupes d'intervention. Il suit ainsi la commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats (CPS). Le CE prendra encore position durant la session en cours. Depuis septembre, la situation de la politique de sécurité n'a nullement changé, contrairement à notre paysage politique. Les adversaires de la propriété privée d'armes mènent un combat émotionnel et populiste à un niveau douteux. Le sommet de la campagne a été atteint avec les photos parues dans l'Annabelle du 14.06 qui montraient un père de famille visant la tête de son épouse avec le fass tandis que la fille dirigeait un pistolet contre la tête de sa mère.

La Conseil Fédéral a cédé à l'énorme pression émotionnelle et politique. Il attache malheureusement plus d'importance aux cartouches utilisées abusivement (2004: 1284 suicides, dont 272 au moyen d'armes à feu et 214 meurtres, dont 57 avec armes à feu) qu'aux 75 millions de cartouches utilisées de façon responsable. Les expériences de l'étranger ne sont pas prises en considération.

Le Conseil Fédéral ne veut pas voir les véritables causes des suicides et des meurtres dans la société. Il retire aux militaires responsables la confiance accordée jusqu'à présent et ignore les généraux qui voient dans le tout inséparable de l'arme et de la mun po la condition d'un engagement réussi. C'est un autre pas en direction de l'interdiction de la remise de l'arme personnelle et de nouvelles restrictions de la propriété privée d'armes, lesquelles ont commencé avec l'adaptation de notre loi sur les armes à la législation sur les armes de l'UE dans l'accord de Schengen. Les pouvoirs politiques ne devront pas se plaindre à l'avenir, si militaires et propriétaires d'armes se détournent encore plus de l'Etat.

proTELL s'oppose catégoriquement à la décision du Conseil Fédéral et lutte pour la possession libérale d'armes

Kontakt:

Willy Pfund
Präsident proTELL
Ramstelweg 18
CH - 4143 Dornach
Tel.: +41/61/703/04/77
Fax: +41/61/703/04/78
Email: praesident@protell.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007002/100535676> abgerufen werden.